

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DEVE 141** Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux lot n°1 d'aménagement d'une promenade sur la petite ceinture entre la Place Balard et la rue Olivier de Serres (15<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux lot n°1 d'aménagement d'une promenade sur la petite ceinture entre la Place Balard et la rue Olivier de Serres à Paris 15<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux lot n°1 d'aménagement d'une promenade sur la petite ceinture entre la Place Balard et la rue Olivier de Serres à Paris 15<sup>ème</sup>.

Article 2 : La dépense correspondante est arrêtée à un montant forfaitaire de 46 722,10 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, rubrique 823, du budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de financement.